PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE du 16 novembre 2020

Présents: Messieurs N. Rostaing, D. Arrouy, F. Chochon La Touche, J. Hurtado, J-L Ripouil, B. Corrège

Mesdames P. Poiraud, S. Dussenty, F. Boutonnet, E. Gomez

Excusé: M. T. Arrouy (procuration à M. J-L Ripouil)

Ordre du jour

- 1. Approbation du compte-rendu du 05 octobre 2020
- 2. Délibération achat masques Cœur de Garonne
- 3. Délibération convention et frais de fonctionnement école de Martres : année 2018 2019
- 4. Délibération dématérialisation ACTES
- 5. Délibération transfert de compétences relative aux documents d'urbanisme
- 6. Délibération demande de subvention Cœur de Garonne pour modification PLU
- 7. Délibération demande de subvention Cœur de Garonne schéma directeur d'assainissement
- 8. Délibération remboursement Nicolas Rostaing : achat masques enfants
- 9. Projet vente maison La Gourgue
- 10. Projet caméras
- 11. Déclaration sécheresse
- 12. Projet lotissement: point financier
- 13. Projet sécurisation et mise aux normes handicapés des bâtiments communaux
- 14. Questions diverses

Début de séance à 18h30

Secrétaire de séance : M. Dominique ARROUY

1°/ Approbation du compte-rendu du 05 octobre 2020

Vote : accepté à l'unanimité des membres présents.

2°/ Délibération achat masques Cœur de Garonne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention a été signée avec la communauté de communes Cœur de Garonne annexée à la présente délibération relative à un groupement d'achat de masques dès le début de la crise sanitaire.

La commune de Mauran est donc redevable de 383 €.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à régler ce montant de 383 €.

3°/ Délibération convention et frais de fonctionnement école de Martres : année 2018 - 2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de convention annexé à la présente délibération émanant de la commune de Martres-Tolosane et relatifve au frais de fonctionnement de l'école année 2018 – 2019 doit être signé.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve :

- les termes de la convention,
- le coût moyen par élève de 739.44 €.

4°/ Délibération dématérialisation ACTES

Il s'agit d'approuver la dématérialisation des délibérations faites par la Mairie. La dématérialisation passe par la mise en œuvre de nouveaux logiciels dont nous ne connaissons pas, à ce jour, les coûts associés (achat, installation/mise en œuvre et maintenance logiciel).

Le Conseil Municipal décide d'ajourner cette délibération en attendant que nous ayons des informations sur le prix de cette mise en œuvre.

5°/ Délibération transfert de compétences relative aux documents d'urbanisme

Il est rappelé que la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération. L'article 136 de la loi ALUR avait permis aux communes membres de la Communauté de Communes Cœur de Garonne de s'opposer au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », en délibérant entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

L'article 136 de la loi organise, au 1^{er} janvier 2021, un nouveau transfert de cette compétence aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération.

Il est cependant possible de s'opposer à ce transfert, si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de population de l'EPCI formulent leur opposition dans les trois mois précédents la date de transfert, c'est-à-dire entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2020

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt de conserver la compétence en matière de document d'urbanisme à l'échelon communal,

Et vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, articles L 5214-16 et L 5216-5 du CGCT, décide à l'unanimité :

<u>Article 1</u>: de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté de Communes Cœur de Garonne;

<u>Article 2</u> : de demander au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

6°/ Délibération demande de subvention Cœur de Garonne pour modification PLU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cas de modification de PLU, une subvention peut être demandée auprès de la communauté de communes Cœur de Garonne.

En effet la commune souhaitant engager une modification de son PLU, le montant subventionné peut s'élever à 25 % du montant HT du reste à charge de la commune, plafonné à 1 500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à faire cette demande de subvention auprès de la communauté de communes Cœur de Garonne.

7°/ Délibération demande de subvention Cœur de Garonne schéma directeur d'assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cas de création d'un schéma directeur d'assainissement, une subvention peut être demandée auprès de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à faire cette demande de subvention auprès de la communauté de communes Cœur de Garonne.

8°/ Délibération remboursement Nicolas Rostaing : achat masques enfants

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a acheté des masques pour les enfants de la commune de Mauran afin de leur fournir deux masques gratuitement. Après recherche de sociétés pouvant fournir ce type de masques réutilisables, il a trouvé la Société Aertec sur Toulouse. Cependant, cet achat ne pouvait se faire qu'en ligne.

Il présente donc le reçu de paiement de l'achat de 40 masques pour un montant de 116.67 € auprès de la société Aertec.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise donc le remboursement de cet achat d'un montant de 116.67 € à M. Nicolas ROSTAING.

9°/ Projet vente maison La Gourgue

Monsieur le Maire souhaite évoquer devant les membres du Conseil, la possibilité de vendre la Maison de La Gourgue, maison appartenant à la Commune et actuellement louée depuis plusieurs années à un couple.

Monsieur le Maire explique que la vente pourrait nous aider à financer les grands projets de la Commune, sachant que le budget actuel de la Commune ne nous permet pas de faire de grands investissements. D'autant qu'elle ne rapporte que 3800€ par an si l'on enlève les 1000€ annuels pour la maintenir en état, mesure instaurée par la précédente municipalité. Ce qui, à titre d'exemple, correspond à env. 20 ans de loyer dans le cas d'une vente à 80 000€.

Les grands projets de cette mandature sont :

- Projet de réparation de la Mairie : Il s'agit de la remise en état du bâtiment de la Mairie suite aux problèmes de sécheresse qui ont gravement endommagé les murs de structure. Notre assurance pourrait éventuellement prendre une partie des travaux à sa charge mais à ce stade, nous n'avons aucune visibilité sur ce point. Pour l'instant, l'assurance refuse d'ouvrir ce dossier de sinistre si la commune n'est pas déclarée sinistrée (déclaration de sinistre sécheresse faite en Préfecture, 6 habitants se sont manifestés, en attente réponse).
- Projet de remise en état de l'appartement de la Mairie. Ce projet permettrait de le louer plus souvent et plus cher qu'aujourd'hui pour améliorer la trésorerie de la Commune.
- Projet de création d'une Maison pour tous dans la Maison Ribet qui, actuellement, est en très mauvais état.
- Projet de mise en valeur et sécurisation de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire précise en outre que la date de fin du bail locatif est le 30 Novembre 2021 et que les locataires actuels seraient intéressés par l'achat de cette maison. Si nous prenions la décision de la vendre, alors il faudrait ne pas tarder à entamer les première démarches.

La question posée par Monsieur le Maire est : est-ce que le Conseil Municipal est d'accord pour vendre cette maison et entamer les démarches associées avant la date de fin de bail ?

Réponse des membres du Conseil Municipal : Oui à l'unanimité.

10°/ Projet caméras

À la demande de Monsieur le Maire M. D. Arrouy fait le point sur le projet :

- La demande d'autorisation pour le déploiement de caméras dans la commune pour surveiller les zones de dépôts volontaires de déchets a été envoyée à la préfecture il y a 15 jours : nous attendons une réponse incessamment.
- Le nombre, le type, la marque des caméras que nous mettrions en œuvre est défini :
 - o Il s'agit de 3 caméras type « piège photographique » référence PIE1037, de marque « Num'axes », marque française.
- Le fabriquant a été contacté par D Arrouy. Le fabricant accepte de traiter directement avec nous pour la vente, le service après-vente et le conseil dans la mesure où nous serions les ambassadeurs d'une telle solution au sein de la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

Suite à l'exposé, différentes remarques et questions sont soulevées par les auditeurs :

- Avant mise en œuvre de ce projet, il faut surtout bien expliquer et bien communiquer avec les habitants sur les tenants et aboutissants d'une telle démarche: Il ne s'agit pas de surveiller la population mais surtout d'éviter les incivilités, principalement celles liées aux dépôts de déchets sauvages qui sont de plus en plus fréquents.
- En cas de vol ou de dégradation, les caméras seront-elles assurées ?
 - O Question prise en compte, M. N. Rostaing va se renseigner.
- Mme S. Dussenty tient à signaler qu'elle émet des réserves quant au respect de la vie privée suite à l'installation de ces appareils dans le village.

11°/ Projet lotissement : point financier

À la demande de Monsieur le Maire, Mme F Chochon La Touche fait le point sur le projet immobilier de lotissement, projet initialisé par le Conseil Municipal précédent :

Mme F. Chochon La Touche présente aux membres présents un document d'analyse financière du projet de lotissement qu'elle a préparé. Les conclusions montrent que le risque financier est trop fort pour pouvoir être supporté par notre commune, déjà endettée par les grands projets antérieurs et au budget de fonctionnement très serré. L'analyse du dossier montre également que même si le projet d'aménagement était supporté par un lotisseur (achat terrain, travaux et reventes des terrains), les charges (entretien espace vert, tournées encombrant/vert, frais de scolarité, etc...) engendrées par cette augmentation de population sont supérieures aux retombées financières (impôts, taxe aménagement, dotation état, etc...)

Ce document est disponible à la Mairie pour ceux qui veulent avoir plus de détails.

Suite à cette présentation et aux commentaires faits par les uns(es) et les autres des membres présents, ce projet de financement d'un lotissement ne semble pas obtenir l'aval du Conseil Municipal. Un vote sera organisé lors du prochain Conseil Municipal pour statuer définitivement sur ce projet.

12°/ Projet sécurisation et mise aux normes handicapés des bâtiments communaux

Monsieur le Maire explique qu'un fond spécial existe auprès de la Communauté des Communes pour financer les projets des petites communes-et que nous avions bien l'intention de candidater pour en bénéficier. L'idée est de constituer un dossier regroupant nos besoins en un seul et même projet. Ce projet doit inclure la sécurisation des murs de l'ancienne église du cimetière, la construction de WC et d'une rampe d'accès Handicapés à la Mairie, la sécurisation du jardin de la Salle des fêtes et la construction d'une rampe d'accès Handicapés à cette même salle des fêtes.

13°/ Questions diverses

- Local Chasseurs:

Monsieur le Maire nous informe que l'association de chasse de Mauran a pris l'initiative de lancer des travaux pour refaire complètement l'intérieur du local. Travaux qu'ils financerons en partie. Le bus est de faire de ce local un local bien équipé, accueillant et sain pour pouvoir accueillir 20 à 30 convives. Ce local servira à l'ensemble associations de Mauran et pourra éventuellement loué pour des manifestations privées. L'association de chasse accepte tous les bénévoles volontaires pour mener à bien ce projet, prévu de s'étaler sur une année.

Repas de anciens :

Compte-tenu de la situation actuelle relative au Covid, Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que le repas traditionnel des anciens en période de fêtes de Noël est annulé cette année. En contrepartie, il souhaite offrir une « Panier Gourmand » à chacun de nos anciens(nes) du village, agés(ées) de plus de 70 ans. Dix-sept foyers de notre village sont concernés. Son idée est d'acheter des produits de qualité, à des commerçants locaux, par solidarité envers eux en cette période de crise. Le panier contiendrait du foie gras, du vin, du fromage, du chocolat...

Monsieur Le Maire s'occupe des achats de produits et nous tiendra informé des suites de cette démarche et surtout pour nous solliciter s'il a besoin de notre aide.

- Boite à livres

M. le Maire nous informe que, suite à une idée de nos habitantes, nous sommes en recherche active d'une ancienne cabine téléphonique pour en faire une « boite à livres », que nous disposerons sur le domaine public et qui sera ouverte à tous pour partager en libreservice des œuvres littéraires.

Prestataires de services employés par la commune pour l'entretien du village :

M. Le Maire nous informe que M. Benjamin Di Bona n'intervient désormais plus pour la commune et ce, depuis fin Octobre, pour des raisons de santé qui le poussent à changer d'activité.

M. Philippe Ordy continue, lui, d'intervenir pour nous et compensera l'absence de Benjamin pendant la période d'hiver qui arrive. M. le Maire ajoute que nous devrons faire intervenir un nouveau prestataire, en plus de Philippe, dès le printemps prochain pour pouvoir assurer l'ensemble des travaux d'entretien en période de forte activité.

- Nettoyage hangar et ancien lavoir

M. Le Maire nous informe qu'une vaste opération de nettoyage des entrepôts communaux a été menée par l'employé communal, Thierry Arrouy et le Maire lui-même. De nombreux encombrants avaient été entassées dans ces endroits, sans jamais avoir été triés, recyclés... Il était temps de faire de la place pour assainir ces zones de dépôt et gagner de la place de rangement.

Défibrillateur installé sur le parvis de l'église

M. Benjamin Corrège pose la question de l'état du défibrillateur. M. Le Maire nous informe que les démarches sont déjà en cours. Il rappelle que le défibrillateur installé devant l'église à plus de 10 ans et qu'il sera contrôlé dans les prochaines semaines pour nous assurer qu'il est complètement opérationnel après tant d'années en veille.

M. Benjamin Corrège ajoute qu'il serait bien que nous organisions une session de formation des habitants pour l'utilisation de cet appareil qui peut sauver de vies. La notice incluse dans l'appareil peut faire perdre du temps précieux pour la lire et pour en interpréter les gestes si on n'a pas l'habitude de l'utiliser.

Fin de séance à 20h40

Le secrétaire de séance, Dominique ARROUY